

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- absents : 0
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 33
- vote pour : 29
- abstention : 4

L'an deux mille vingt et un et le 8 décembre à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 décembre 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME. SIMON LABRIC, M. ORTIC, MME. QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME. PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGUETTY, MME FERRE, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés avant donné procuration : MME JARRIGE (POUVOIR A M. PUGET), MME TOULZE (POUVOIR A MME. CELERIER), MME. CABERO (POUVOIR A MME. FERRE), M. MERLEY (POUVOIR A M. NAVARRO).

Etaient absents excusés :

MME. MONIQUE GUEDES est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2021/106

Objet : Décision modificative n°2 – Section d'investissement et de fonctionnement du Budget Primitif 2021

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications de la section d'investissement et de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2021 de la façon suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

Libellé de l'article	Crédits votés	Estimé	Différence
6331 Versement mobilité	80 814 €	84 618.94 €	3 804.94 €
6332 Cotisations versées au FNAACL	20 043 €	21 173.31 €	1 130.31 €
6336 Cotisations CNFPT et CDGFPT	80 004 €	84 258.56 €	4 254.56 €
6338 Autres impôts, taxes sur rémunérations	12 124 €	12 742.58 €	618.58 €
64111 Rémunération principale titulaires	2 955 086 €	2 989 898.25 €	34 812.25 €
64112 NBI, SFT, indemnité résidence	63 389 €	64 317.05 €	928.05 €
64118 Autres indemnités titulaires	660 003 €	722 840.74 €	62 837.74 €
64131 Rémunérations non titulaires	1 256 790 €	1 347 053.35 €	90 263.35 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	776 414 €	839 767.07 €	63 353.07 €
6453 Cotisations aux caisses de retraites	964 141 €	980 452.63 €	16 311.63 €
6454 Cotisations aux ASSÉDIC	50 002 €	53 736.97 €	3 734.97 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	47 864 €	51 563.59 €	3 699.59 €
6456 Versement au FNC supplément familial	-	9 978 €	9 978 €
6458 Cotisation aux autres organismes sociaux	11 469 €	11 566 €	97 €
6475 Médecine du travail pharmacie	14 045 €	19 191.72 €	5 146.72 €
6478 Autres charges sociales diverses	7 812 €	6 841.24 €	-970.76 €
TOTAL Chapitre 012	7 000 000 €	7 300 000 €	300 000 €

Section de fonctionnement – Recettes

Libellé de l'article	Crédits votés	Estimé	Différence
7381 Taxes additionnelles droits de mutation	450 000 €	750 000 €	300 000 €
TOTAL			300 000 €

Section d'investissement – Dépenses

Libellé de l'opération	Crédits votés	Estimé	Différence
2019170 Restauration municipale	50 000 €	75 000 €	25 000 €
182 Transition énergétique	100 000 €	75 000 €	-25 000 €
TOTAL	150 000 €	15 000 €	-

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

L'unanimité moins 4 abstentions,

- D'approuver les changements relatifs à la modification de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2021 du tableau des effectifs tels qu'évoqués ci-dessus.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRÉ**

- Transmis le 09 DEC. 2021
- Affiché le 09 DEC. 2021

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire
Isabelle GODEAS

